

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 7 mars 2014 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2015**

NOR : INTA1405354A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-1346 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaires administratifs de classe supérieure et de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 27 février 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Territoire-de-Belfort, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer organisé au titre de l'année 2015.

Article 2

Mme Sandrine CARLIN, commissaire de police, chef de la division de la formation à la sous-direction des ressources humaines et de la logistique de la direction centrale de la sécurité publique, est nommée vice-présidente du jury de l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer organisé au titre de l'année 2015.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. François MOREDDU, conseiller d'administration, chef du bureau des ressources, de l'information et de l'accueil à la sous-direction de recrutement et de la formation de la direction des ressources humaines;
- Mme Virginie REMY, attachée d'administration, chef de la section valorisation et protection de l'image au service d'information et de relations publiques des armées de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Sandrine CARLIN, vice-présidente.

Article 5

Le jury sera complété en tant que de besoin des correcteurs choisis parmi des fonctionnaires de catégorie A ou assimilés.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement et de la formation,*  
I. CHAUVENET-FORIN